

Vos questions / nos réponses

status légal des champignons ?

Par [Profil supprimé](#) Postée le 01/06/2015 13:42

Bonjour,
quel est le status légal des champignons
L'achat, la vente des spores, des truffes, des champignons
en France est autorisé ?

Merci.
A bientôt.

Mise en ligne le 02/06/2015

Bonjour,

Nous pouvons vous renseigner uniquement sur le statut légal des champignons hallucinogènes, pour les autres ce n'est pas dans notre domaine de compétence. Pour les premiers, je vous invite à consulter le dico des drogues sur notre site à la rubrique [champignons hallucinogènes](#) .

Concernant les seconds, nous avons trouvé un article qui nous paraît plutôt bien fait "[vendre ma récolte de champignons](#)" mais à vérifier.

Cordialement.
